



Caisse Départementale d'Aide au Logement



(https://boissettes.fr/sites/boissettes.fr/files/styles/img_1280x768_image_scale_crop_main/public/media/images/logo-cadal.jpg?tok=yzFNzeFW)

Cette caisse a été créée et financée par le Département de Seine et Marne et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales. Elle propose des prêts pour aider au financement dans le domaine de l'habitat.

Cette caisse a été créée et financée par le Département de Seine et Marne et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales. Elle propose des prêts pour aider au financement dans le domaine de l'habitat.

De nouvelles conditions d'attribution sont appliquées depuis le 1er octobre 2022 : nouveaux montants et durées des prêts, barèmes de ressources réévalués.

Ce financement peut aider à l'accession à la propriété, à la construction, aux travaux d'agrandissement, de rénovation, d'adaptation, de réhabilitation. La priorité est donnée aux travaux d'isolation, d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables. Certaines conditions sont requises pour bénéficier de ces prêts : l'habitation doit se situer en Seine et Marne et constituer la résidence principale et personnelle du demandeur.

Le [barème des ressources CADAL](#) s'applique.

Informations sur le CADAL

Téléphone: 01 60 65 94 88 ou 01 64 87 95 07

Email : contact@cadal77.fr

Site internet du [CADAL 77 >>>](#)

Adresse Postale du CADAL77 - Hotel de Département - CS 50377 / 77010 Melun CEDEX

Adresse des bureaux : 3 rue Paul Cezanne 77000 La Rochette